

1024

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXIII^e ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME III

N^o 3

Juillet-Septembre 1901

C. JULLIAN
Notes gallo-romaines
XI

Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 45, RUE DES TOURNEURS

Paris :

A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
4, RUE LE GOFF

Bibliothèque Maison de l'Orient



149550

NOTES GALLO-ROMAINES¹

XI

LE DRUIDE DIVICIAC

Le seul druide dont nous connaissons le nom et l'histoire est l'Éduen Diviciac, contemporain de Cicéron et de Jules César². Peut-être, en étudiant de près sa vie, y trouverons-nous quelques renseignements sur le caractère du sacerdoce suprême chez les Gaulois.

Diviciac, que les Latins nommaient *Diviciacus*³, appartenait par sa naissance à l'une des premières familles de la nation éduenne. Son frère Dumnorix fut, sous le titre de vergobret, le chef civil de sa cité⁴, et il en demeura l'homme le plus riche⁵ et le plus influent⁶; il commanda la cavalerie éduenne

1. Voyez les numéros précédents de la *Revue des Études anciennes*, 1899, 1900 et 1901.

2. Il est bien difficile de douter que le Diviciac dont parle César soit celui dont Cicéron dit (*De Divinatione*, I, 41, 90): *Eaque divinationum ratio ne in barbaris quidem gentibus neglecta est: si quidem et in Gallia Druidae sunt, e quibus ipse Divitiacum Aeduum hospitem tuum laudatoremque cognovi* [c'est Quintus qui s'adresse à son frère]: *qui et naturae rationem, quam φυσολογίαν Graeci appellant, notam esse sibi profitebatur, et partim auguriis, partim conjectura, quae essent futura, dicebat*. Pour que les deux personnages ne fussent pas les mêmes, il faudrait supposer qu'il y eût à la même date deux Éduens de marque nommés Diviciac, et tous deux également en séjour à Rome.

3. La véritable orthographe me paraît être *Diviciacus* et non *Divitiacus*. Les manuscrits de César se partagent entre l'orthographe *Divitiacus* ou *Devitiacus* (classe β), et *Diviciacus* ou *Deviciacus* (classe α); cf. Meusel, édit. du *De B. g.*, I, 3, 5; Holder, *Sprachschatz*, col. 1261. L'*Interpres graecus* écrit toujours Διτίταχος. Il y a *Divitiacum* dans les manuscrits de Cicéron (sauf un seul, qui porte *Diviciacum*). Mais les monnaies (du reste d'un autre personnage que le druide) portent ΔΕΙΟΥΙΓΗΑΓΟΣ, ou ΔΕΙΒΙ- CAC, etc. (Muret-Chabouillet-de La Tour, p. 319). On lit DIVICIAC. sur une inscription (*Corpus*, XIII, 2081).

4. *Qui eo tempore* [en 59 ou 60 av. J.-C.] *principatum* [le mot signifie ici la magistrature civile ou le titre de vergobret] *in civitate obtinebat* (César, I, 3, 5). *Princeps* ou *principatus* désignent la magistrature suprême dans les passages suivants: V, 3, 1 et VI, 8, 9; VII, 88, 4; peut-être aussi VII, 65, 2; VIII, 12, 4. *Vergobretus*, que les Latins du temps d'Auguste ou de Claude traduiront par *praetor*, peut bien avoir été traduit par *princeps* dans les *Commentaires*.

5. César, I, 18, 3-6.

6. *Ibid.*, I, 3, 5; 17, 1; 18, 1, 3-6; V, 6, 1.

sous les ordres de César¹. — Les druides se recrutent donc dans l'aristocratie des tribus gauloises, et cela nous explique le respect dont on les entourait² : ce respect n'allait pas seulement à leur science, mais aussi à leur noblesse³.

Il n'est point difficile de savoir pourquoi Diviciac, qui par sa naissance pouvait aspirer aux plus hauts honneurs civils ou militaires, s'est voué ou s'est laissé vouer à la prêtrise. La loi des Éduens défendait que deux membres vivants d'une même famille pussent être à la fois dans la cité magistrats ou seulement sénateurs⁴. Dumnorix ayant suivi la carrière laïque, les dignités religieuses furent attribuées à son frère Diviciac⁵. — Pareille chose a pu se produire souvent dans les familles gauloises, et il est permis de penser que les pères de plusieurs garçons consacraient l'un d'eux à la vie sacerdotale⁶, et l'y consacraient de très bonne heure : ce qui expliquerait la longueur du noviciat chez les druides⁷.

Il n'y avait donc pas, entre les deux classes aristocratiques, la chevalerie et le sacerdoce, d'opposition d'origine, de race ou de sang. C'étaient deux aspects divers de la même noblesse⁸.

1. César, I, 18, 10.

2. *Ibid.*, VI, 13, 4.

3. *Ibid.*, VI, 13-15 : *In omnia Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo... Alterum est druidum, alterum est equitum.* Ce passage est le seul où César semble identifier, chez les Gaulois, la noblesse et l'ordre équestre. Partout ailleurs il se sert, pour désigner l'aristocratie, de l'expression *nobilis, nobilitas*, qui manque précisément dans le passage cité (cf. I, 31, 6 ; V, 6, 5 ; VII, 38, 2). D'où je conclus que César a voulu dire en cet endroit qu'il y a deux groupes de nobles, les prêtres et les chevaliers, et que les uns et les autres forment ce qu'il appelle d'ordinaire la *nobilitas*.

4. César, VII, 33, 3 : *Leges duo ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent.* Les haines familiales, si fréquentes dans les cités de la Gaule, peuvent s'expliquer en partie par une loi de ce genre (par exemple, la lutte de Gobannitio contre son neveu Vercingétorix, VII, 4, 2 ; celle d'Indutiomar contre son gendre Cingétorix, V, 3, 2 ; 56, 3).

5. Quelle que soit la traduction que l'on donne à ce nom, il est certain qu'il vient du radical *deiv-os*, et qu'il implique quelque relation entre l'homme et la divinité. On pourrait donc être tenté de voir dans le nom de Diviciac une allusion à ses fonctions religieuses, si l'on ne se rappelait que tel roi de Belgique (César, II, 4, 7) s'est appelé de même. — En tout cas, il faut avouer que c'est un singulier hasard qui a fait donner aux deux frères éduens des noms caractéristiques de leur destinée : au chevalier candidat à la royauté, celui de *Dumnorix*, au druide prêtre des dieux, celui de *Diviciacus*. — Diviciac est certainement l'aîné des deux frères (I, 20, 2.)

6. Cela paraît résulter aussi du texte de César, VI, 14, 2 : *Sua sponte multi in disciplinam conveniunt (prêtres volontaires) et [pour aut] a parentibus propinquisque mittuntur (voués à la prêtrise dès leur jeune âge).*

7. César, VI, 14, 3.

8. Ce qui expliquera la facilité avec laquelle les Gaulois soumis à Rome accepteront de devenir *sacerdotes* à l'aulel d'Auguste.

Encore le contraste entre la vie d'un chevalier et celle d'un druide est-il moins grand qu'on n'est tenté de le croire. L'existence de Diviciac n'a pas été sensiblement différente de celle de son frère Dumnorix.

Diviciac, devenu druide, ne s'est pas tenu à l'écart des affaires politiques de sa nation. Quand les Éduens furent battus par les Séquanes, il vint à Rome demander secours au Sénat, fut admis dans la Curie, et se fit l'orateur du peuple vaincu¹. Après la défaite des Helvètes, les chefs de toutes les cités gauloises sollicitèrent l'appui de César contre Arioviste, et ce fut Diviciac qui porta la parole, cette fois au nom de toute la Gaule².

C'était, en ce temps-là, un des hommes influents de sa cité et de la Gaule entière³. Il avait des honneurs et des moyens de crédit⁴. A la suite de la victoire des Séquanes, il avait été dépouillé des uns et des autres; mais César lui rendit son rang⁵ et le regarda toujours comme un des « premiers » des Éduens : il l'appelle *princeps*⁶, ainsi qu'il appelle Dumnorix. Le proconsul le traita si bien en homme politique que pas une seule fois, dans ses *Commentaires*, il ne lui donna la qualité de druide⁷; pas plus, du reste, qu'il n'y mentionne son propre titre de grand pontife.

Les bénéfices de la vie séculière n'étaient pas interdits aux druides. Diviciac et ses confrères en prêtrise étaient riches, et l'exemption des tributs contribuait à accroître leur fortune⁸. Il était marié, avait des enfants, qu'il se refusa un jour à

1. César, I, 31, 9 : *Ob eam rem se ex civitate profugisse, et Romam ad senatum venisse auxilium postulatam*. VI, 12, 5 : *Diviciacus, auxilii petendi causa, Romam ad senatum profectus*. Panégyriques latins, VIII, 3, Bährens, p. 182 : *Princeps Aedui ad senatum venit, rem docuit... peroravit*. Cf. encore César, I, 16, 6.

2. I, 31, 3 : *Locutus est pro his Diviciacus*. I, 32, 1.

3. I, 20, 2 : *Domi atque in reliqua Gallia*.

4. Voyez le texte de la note suivante.

5. *(Romanorum) adventu... Diviciacus... in antiquum locum gratiae atque honoris sit restitutus* (César, I, 18, 8). *Gratia plurimum domi atque in reliqua Gallia... posset* (I, 20, 2.)

6. I, 16, 5 : *Eorum principibus, in his Diviciaco*. I, 31, 1-3 : *Principes... pro his Diviciacus*.

7. Remarque très juste de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*, t. III, 1868, p. 310) : « (Divitiacus) ne se montre ou n'agit partout où le nomme César qu'en simple laïque, et, sans une phrase fortuite de Cicéron, nous ignorerions complètement son titre et sa dignité pontificale, qui ne le soutinrent point, remarquez-le bien, contre les menées ambitieuses de son frère Dumnorix. »

8. VI, 14, 1-2.

livrer comme otages¹. Il ressemblait autant à un noble laïque qu'un flamine ou qu'un pontife de la Rome de ce temps ressemblait à un prêteur ou à un consul.

Il se passa, dans la vie publique de Diviciac, un fait qui s'explique surtout par le sacerdoce dont il était revêtu. Les Séquanes avaient obligé tous les nobles éduens à leur prêter serment de fidélité. Seul, Diviciac refusa, et rien ne put le décider à donner sa parole et à jurer². S'il ne le voulut pas, c'est parce qu'il ne le pouvait pas : étant prêtre, il lui était sans doute interdit de se lier par un serment à d'autres hommes, comme il l'était également aux flamines du peuple romain. Mais ce refus de jurer entre des mains humaines est le seul trait qui, dans les *Commentaires* de César, distingue Diviciac du reste de la noblesse éduenne.

Il est vrai que les druides étaient dispensés de combattre : mais cette dispense n'était pas une interdiction³. Ils connaissaient le maniement des armes. Lorsqu'il s'agissait de choisir le chef des prêtres, les concurrents pouvaient recourir à l'épée⁴. Diviciac se présenta en armes devant le Sénat romain, et il s'appuya sur son bouclier pour faire son discours⁵. Aussi, quand César opéra contre les Bellovaques, il n'hésita pas à lui confier le commandement des troupes éduennes⁶; et Diviciac parut en 57 le chef de guerre de sa nation, comme son frère Dumnorix l'avait été l'année précédente.

Druides et chevaliers différaient trop peu les uns des autres pour qu'il n'y eût pas entre eux des rivalités et des haines. Diviciac et Dumnorix furent, semble-t-il, en lutte constante⁷. Quand le druide fait appel aux Romains, le chef s'entend avec les Séquanes et les Helvétès⁸. Dès l'instant où César s'aboucha

1. I, 31, 8 : *Unum se esse ex omni civitate Aeduorum qui adduci non potuerit ut juraret aut liberos suos obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad senatum venisse... quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur.*

2. Voyez le texte de la note précédente.

3. VI, 14, 1 : *A bello abesse consueverunt... : militiae vacationem... habent.*

4. VI, 13, 9 : *Nonnunquam etiam armis de principatu contendunt.*

5. Panégyriques latins, VIII, 4, p. 182 : *Scuto innixus peroravit.* Il s'agit du long bouclier gaulois, qui pouvait, en effet, fort bien servir d'appui à un orateur.

6. César, II, 5, 2; 10, 5; 14, 1.

7. I, 20, 2.

8. D'un côté Dumnorix : *odisse Caesarem et Romanos* (I, 18, 8); de l'autre Diviciac : *summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem... cognoverat* (César) (I, 19, 2).

avec Diviciac, Dumnorix fut traité en otage par le proconsul¹. Le prêtre hérita en 57 du commandement militaire que son frère avait exercé en 58². Les années suivantes, Diviciac disparaît du récit des guerres gauloises; mais alors Dumnorix prend près de César une place de confiance³. En 52, les Éduens se divisent en deux camps : les prêtres sont dans l'un, et les magistrats dans l'autre⁴.

Seulement, Dumnorix n'a jamais été que chef de peuple⁵. Diviciac l'a été aussi, mais par accident. Et il a été surtout autre chose.

C'est un théologien⁶, un philosophe⁷, un sacrificateur⁸ et un augure⁹. Il a appris les vertus des dieux¹⁰, les lois des choses¹¹, la science de l'avenir¹². Cicéron s'est entretenu avec lui des révolutions de la nature¹³, et César des révolutions humaines¹⁴. On devine en lui un orateur de premier ordre, habile et subtil, souple et insinuant, d'une hypocrisie caressante¹⁵. Aucun barbare, sauf Vercingétorix, n'a prononcé plus de discours à l'époque de la guerre des Gaules : c'est lui qui en a fait le plus en présence des Romains. C'est un homme de bon conseil et de réflexion, avisé, prudent et modéré¹⁶, le Gaulois le mieux renseigné de son temps sur toutes choses : il a, sans doute, des agents ou des amis dans les cités les plus importantes¹⁷, et peut-être même chez les Germains¹⁸. Il connaît les manœu-

1. I, 20, 6.

2. Cf. p. 208, note 6.

3. V, 6, 2.

4. VII, 33, 3 et 4.

5. Voici une remarque qu'on jugerait paradoxale, si elle n'était pas l'évidence même. Tandis que César fait de Diviciac un simple laïque, Dumnorix est le seul Gaulois auquel il ait attribué des scrupules religieux. Il refuse d'accompagner les Romains en Bretagne, *quod religionibus impediri sese diceret* (V, 6, 3).

6. César, VI, 13, 4; 18, 1.

7. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90; César, VI, 14, 5 et 6.

8. César, VI, 13, 4.

9. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90.

10. César, VI, 14, 6; 18, 1.

11. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90; César, VI, 14, 6.

12. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90.

13. *Ibidem*.

14. I, 31, 3.

15. I, 20, 31, 32; II, 14.

16. *Justitiam, temperantiam*, I, 19, 2.

17. II, 14.

18. I, 31.

vres des puissants¹, l'histoire de sa race², les principales routes de son pays³. Son caractère est plutôt celui d'un diplomate que d'un guerrier. L'instruction religieuse et intellectuelle a prédominé, dans sa jeunesse, sur l'éducation militaire; et, dans la vie ordinaire de la cité, il est l'arbitre des sacrifices et le jurisconsulte du droit divin, comme d'autres sont juges criminels ou commandants d'armées.

C'est ainsi qu'à Rome on distinguait alors les pontifes, réservés aux choses divines, et les préteurs, attribués aux choses humaines. Mais, tandis que, chez les Latins, l'usage permettait que le même homme fût prêtre et magistrat, les Gaulois assignaient à des personnes distinctes chacun de ces pouvoirs. Ils tendaient à constituer un ordre sacerdotal, séparé de l'ordre militaire.

Au temps de César, ces deux ordres ne s'opposaient pas formellement : les hommes qu'ils renfermaient l'un et l'autre avaient la même origine et les mêmes ambitions, et, s'ils n'exerçaient pas les mêmes fonctions, ils vivaient de manière analogue. Personne ne ressemble plus à Dumnorix, chef et magistrat, que son frère le druide Diviciac.

Je ne veux pas dire par là que tous les druides furent toujours pareils à Diviciac l'Éduen. Bien au contraire! Le druidisme a vécu quatre ou cinq siècles; comme toutes les institutions humaines, il s'est transformé sans relâche, et d'autant plus profondément que son histoire coïncida avec la période la plus troublée et la plus variée de l'histoire de la Gaule. Il importe de n'appliquer les textes qu'à l'époque dont ils parlent. La vie de Diviciac ne nous fait connaître les druides qu'au moment précis où il a vécu parmi eux.

CAMILLE JULLIAN.

1. I, 20.

2. I, 31; II, 14.

3. I, 41, 4.

NOTE

SUR LA TOPOGRAPHIE DE DAX GALLO-ROMAIN

I. LA NÈHE. — II. LES REMPARTS

L'histoire topographique de Dax (comme celle de toutes les villes des Trois Gaules, à quelques exceptions près¹) se divise en deux périodes, avant et après la construction de la muraille romaine.

I

Dax, en latin *Aquae*², doit son origine et son nom à ses «eaux», c'est-à-dire à sa Fontaine d'Eau Chaude, qui jaillit près de l'Adour³, et qui s'y jette.

Cette Fontaine Chaude s'appelle, aujourd'hui encore, fontaine ou source de la *Nèhe*. Ce nom se retrouve, sans aucun changement, dans les documents latins du Moyen-Age⁴. Il est, j'en suis convaincu, d'origine ancienne et primitive, ibérique ou ligure, comme on voudra; et il faut le rapprocher de noms semblables de sources et de divinités que les inscriptions nous font connaître, de *dea Nehalennia*⁵, par

1. Autun et Lyon sont les plus remarquables de ces exceptions.

2. *Aquae Tarbellicae*, *Itin. Ant.*, p. 455-7; Ἰδατα Ἀγροῦστα, chez Ptolémée, II, 7, 8. Comme Dax est la seule «eau» de la Gaule qui ait pris ce nom de *Augusta*, je n'hésite pas à croire qu'elle reçut la visite d'Auguste en 26 ou 25, et à rapporter à cette visite l'épigramme de Crinagoras (*Anthol. palat.*, IX, 419) sur les Πυργίνης Ἰδατα que le séjour impérial rendit célèbres (cf. *contra*, Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 53, qui applique cette pièce à Bagnères de Bigorre). Pour la maladie d'Auguste, on préconisait en ce temps-là les *fomenta calida* (Suétone, *V. Aug.*, LXXXI): or, c'était ce qu'il trouvait à Dax (cf. Albert, *Les Médecins grecs à Rome*, 1894, p. 117). Gardthausen, *Augustus*, II, 2^e p., 1896, p. 645, place «le traitement pyrénéen» d'Auguste entre le 1^{er} janvier et le 29 juin 25, sans se prononcer sur le lieu.

3. Que l'Adour n'ait pas eu autrefois le même lit que maintenant, c'est, dit avec raison Dompnier (*Chroniques*, p. 76), pure légende.

4. *Catalogue des Rolles gascons*, an. 1763, t. I, p. 24, an. 1288: *In placea in villa Aquensi vocata de NÈHE*; p. 27, an. 1289: *De placeis in villa Aquensi ante fontem calidum vocatum LE NÈHE*. Voyez maintenant ces textes dans la belle édition des *Rôles gascons* de M. Bémont, t. II, 1901, n^{os} 1173, 1209, 1578. — Munster et Belle-forest, *Cosmographie*, t. I, 1575, p. 384, parlent à Dax «des bains, qu'on appelle de *Techis*»: ce sont, je crois, ceux de Tercis, à 7 kilomètres de Dax.

5. Brambach, n^o 27, etc. Le nombre d'articles consacrés à cette *Nehalennia* est étonnant (voyez de Wal, *Mythologiae septentrionalis monumenta*, 1847, p. 132, et il en a paru bien d'autres depuis). Cette *Nehalennia* est, je crois, une déesse de source (cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, I, éd. de 1875, p. 213). De même, les autres *Nehae* du

exemple, en Germanie. Ce mot de *Néhe* appartient sans doute à la langue que les plus antiques habitants de la Gaule ont parlée¹; il est un vestige de la première toponymie de notre sol, et il a dû désigner partout, près de l'Adour et près du Rhin, la même chose²: l'eau bienfaisante et divine, cette eau qui, comme le dit Pline (et la chose n'est nulle part plus vraie qu'à Dax), « crée des dieux³ et fonde des villes⁴. »

C'est autour de la Néhe que s'est formé le premier noyau de constructions, et il est très vraisemblable que les premières maisons humaines furent bâties sur pilotis. Dax a été, à ses débuts, une cité palustre, et son premier sol a été conquis sur les marécages qui bordent l'Adour et qu'il recouvrait en temps de crue⁵.

La ville gallo-romaine, elle aussi, se développa aux abords de la Fontaine: c'est dans ce quartier qu'on a trouvé le plus de ruines indépendantes de la muraille et antérieures à sa construction⁶. — C'était,

nord-est de la Gaule, *Aserecinehae*, *Rumanehae*, *Vacallinehae*, *Veteranehae*, etc. Sur ces divinités, voyez l'excellent article de M. Ihm dans les *Bonner Jahrbücher* de 1887, t. LXXXIII, p. 21 et suiv., p. 31 et suiv. (il semble douter que *-neha* soit un mot indépendant). Voyez aussi les remarques de M. Siebourg dans le même recueil, 1900, t. CV, p. 78 et suiv.

1. Et le rapprochement, évident, entre la *Nehe* landaise et les *Nehae* rhénanes semblerait exclure, pour ce nom comme pour celui de *Nehalennia*, une origine germanique: d'autant plus que les germanisants paraissent avoir échoué dans leurs tentatives pour expliquer ce mot de *Neha* (cf. Grimm, t. I, p. 213, 347, 404; Ihm, *B. Jahrb.*, 1887, p. 21). Je suis, du reste, de plus en plus convaincu que ces noms de divinités du nord-est de la Gaule ne sont ni gaulois ni germaniques, mais ligures, si l'on veut, et, en tout cas, préceltiques et prégermaniques. Remarquez leur analogie avec les noms ligures des *matres* de Provence (*Almahae*, *Gerudatiae*, dans le *Corpus*, XII, 330, 505; *Ubelnae* pour *Ubelnehae*? 333). Remarquez la similitude du nom primitif de Périgueux, *Vesunna*, avec celui des *matronae Vesunianehae* de la région rhénane (Ihm, p. 143.) Tous ces noms viennent, j'en suis sûr, de la très ancienne population de la Gaule entière, de celle qui a la première dénommé les sources et les rivières de notre pays. — Cf. pour *Alesia* et les noms similaires, *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 140. — Taillebois, qui a le premier fait ce rapprochement entre la fontaine de Dax et les autres *Nehae* (*Quelques mots sur le nom de la Néhe*, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1887), compare également ce nom à ceux de *Nez*, *Nées*, *Néz* (cf. *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, p. 122), *Nest*, *Né*, *Nay*, *Neste*, qui, dans la Gaule du sud-ouest, désignent des fontaines ou des ruisseaux. « Le nom de *Neste* est même très fréquent dans les Pyrénées, où il est synonyme de *Gave*; » mais j'hésite à faire le rapprochement de la Néhe avec les *Nestes*.

2. « Il me paraît certain que Néhe vient du celtique; que ce mot a le sens de déesse aquatique, » disait Taillebois. Celtique, non; mais de la plus ancienne langue parlée dans la Gaule.

3. « Que la Fontaine Chaude soit un jour curée, » disait Taillebois, « et on y trouvera des monuments votifs à la déesse guérissante. » La Néhe doit être identique à la *Tutela sanctissima* d'une inscription de Dax (*Corpus*, XIII, 411.)

4. *Hist. nat.*, XXXI, 4: *Aquae... augent numerum eorum nominibus variis arbesque condant.*

5. Cf. Pottier, *Bulletin de Borda*, 1881, p. 143-144.

6. Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, 1873, Dax, p. 37; Duloucet, Taillebois et Camiade, *L'Aquitaine historique et monumentale*, t. I, 1890, Dax (extrait du *Borda*), p. 24.

avant tout, selon toute probabilité, une ville de baigneurs¹ et une villégiature d'étrangers².

On a supposé que cette première ville gallo-romaine avait été entourée de remparts, et on a signalé, autour de la source, une muraille continue³. Je crois plutôt que cette muraille, s'il est vrai qu'elle soit continue, était l'enclos⁴ de pierre enfermant les Thermes et leurs dépendances⁵.

Sur la topographie de cette première ville, en dehors de cette enceinte très hypothétique, nous ne savons rien. On a conjecturé que la rue du Luc⁶ était le souvenir d'un ancien bois sacré, et il est fort possible que Dax eut le sien, comme bien d'autres cités⁷. Un aqueduc conduisait

1. L'épigramme de Crinagoras montre bien que Dax fut célèbre, comme lieu de traitement, après le séjour d'Auguste. Partout où passe

Καίσαρ ὁ πολυσέβαστος, ἅμα κλέος εἶσιν ἐκείνω
Πάντη Πυρήνης ὕδατα μαρτύρια·
Οἴσι γὰρ οὐδὲ περίε δρυτόμοι ἀπεφαιδρόναντο
Λουτρὰ καὶ ἡπείρων ἔσσεται ἀμφοτέρων.

Ce qui indique que, dans ce pays, jusque-là domaine de simples bûcherons mal lavés (cf. *Corpus*, XIII, 410 : *M. Silvanus Silvinus*; 416 : *C. Valerius Silvanus*), on vint se baigner des régions d'Europe et d'Asie. — Que cette popularité n'est pas antérieure à Auguste, on peut le conclure du fait que Strabon, qui cite Luchon (assez voisin de la Narbonnaise), et qui parle des mines d'or du pays de Dax (IV, 2, 1, p. 190), n'en connaît pas les eaux thermales. — Comme autre signe de la vogue des eaux de Dax au premier siècle, il faut noter qu'elle est la première des villes balnéaires que cite Pline l'Ancien dans son énumération (*Hist. nat.*, XXXI, 4) et une des rares dont il dise qu'elle possède des eaux *junctae*, c'est-à-dire à la fois *aquae calidae et aquae frigidae*, très rapprochées les unes des autres (*tenui intervallo discernente*). — Quelles sont ces eaux froides? ai-je demandé à M. le D^r Lavielle, qui me répond : « Je crois que Pline entendait parler de sources sulfureuses froides, qui existent sur plusieurs points de la ville, mais qui, depuis quelques années, sont inexploitées... Elles sont, en général, froides, tandis que les sulfurées sodiques sont chaudes... Aujourd'hui on les néglige, parce que leurs résultats thérapeutiques sont loin de valoir ceux de leurs congénères, les sulfurées sodiques. Aux Baignots, il existait une de ces sources », par conséquent, sur ce point aussi, *tenui intervallo* d'une source chaude.

2. Parmi les noms que les inscriptions nous font connaître, un seul d'étranger, un Espagnol de Pampelune (n° 414); les autres portent des gentilices ou des noms assez fréquents en Novempopulanie, Antonius, Valerius, Silvanus.

3. Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, 1873, p. 37; d'après lui, *L'Aquitaine historique*, p. 25.

4. Je ne crois pas que ce soit une muraille militaire : 1° elle était trop peu étendue; 2° elle n'était construite qu'en « moellons reliés par un bain de mortier et de briques pilées », avec un véritable souci « d'économie ».

5. Sans que nous en ayons de preuves formelles, je crois à l'existence d'un vaste établissement de Thermes. Vinet (*Comm. in Aus.*, s. 129 B) signale *vetusta solia marmorea*, preuves, dit-il, que *fontem Aquensem olim fuisse celeberrimum*.

6. Aujourd'hui rue Cazade. Mais ce pourrait être aussi un nom de personne.

7. Ce bois a été placé au Cassourat (*L'Aquitaine historique*, p. 30, 79, 112). Cassourat doit venir de *cassoretum*, bois planté de chênes : c'est l'équivalent de *cassinogilum*, etc., et je crois que, dans son *Sprachschatz*, M. Holder a eu le tort de ne pas rapporter à cette origine sylvestre un certain nombre de lieux gaulois en *cassi-*, et peut-être aussi les *di Casses*, « chênes-dieux », adorés aux carrefours et aux cournaux de routes, et analogues, selon moi, au *deo Fago*. J'en dirais plus long sur cette question, si c'était le lieu d'en parler.

à la ville, par-dessus l'Adour, « la fontaine de la médaille » de Saint-Paul-les-Dax¹.

La ville a dû s'étendre librement², assez loin des Thermes, mais surtout vers le sud et le long de la route d'Espagne; elle a certainement dépassé la ligne marquée plus tard par la muraille gallo-romaine: on a trouvé des traces d'habitations au Cassourat, à la Torte, à Saint-Vincent-de-Saintes. Le principal cimetière était du côté de ce dernier quartier³.

La construction de la muraille a eu pour effet de ramasser et de rétrécir la surface bâtie⁴.

II

Les remparts de Dax⁵ ont été construits, comme presque tous ceux de la Gaule propre, sous les empereurs du Bas-Empire. Il ne serait pas impossible, cependant, qu'ils fussent postérieurs d'un demi-siècle à la plupart des autres enceintes fortifiées. Celles-ci sont des abords de l'an 300⁶; il faudrait reculer jusque vers 350 celle de Dax, s'il est

1. Dompnier de Sauviac, p. 76. Oihenart (*Notitia utriusque Vasconiae*, 1638, p. 468) mentionne, à propos de cet aqueduc, une inscription latine: *Supersunt in suburbano trans Aturram amnem (qua ad D. Pauli basilicam itur) reliquiae veteris aquaeductus, nec brocul inde, in quodam sacello, ANTIQVVS LAPIS, ROMANIS LITTERIS INSCRIPTVS.*

2. Les découvertes de poteries samiennes sigillées auraient pu permettre de retrouver l'extension de la ville; par malheur, « personne ne s'est occupé de les conserver » (Taillebois, *Inscriptions gallo-romaines de Dax*, extrait du *Congrès scientifique de Dax*, p. 23).

3. Sur les fouilles de Saint-Vincent-de-Saintes, Dompnier, *Saint Vincent de Sentes* (1855, Dax), p. 50 et s.: « le faubourg pouvait bien avoir servi aux incinérations et sépultures au début de la période gallo-romaine; » Taillebois, dans le *Borda* de 1880, p. 187 et s.: « l'église de Saint-Vincent fut fondée dans un lieu consacré aux inhumations; » *L'Aquitaine*, 1893, p. 25-41: « temple gallo-romain » à Saint-Vincent. — Des débris trouvés à Saint-Vincent, les uns ont été transportés au musée du Borda (notamment un pot en terre cuite, d'une contenance d'environ un cinquième de litre, portant, en trois endroits, un signe de mesure; Taillebois, *Borda*, 1880, p. 189); les autres demeurent, exposés aux intempéries, dans le jardin du presbytère, notamment une petite amphore sur la panse de laquelle j'ai reconnu, gravée en creux, haute de 38 millimètres, la marque :



4. Je ne puis affirmer, bien que la chose soit très vraisemblable, que Dax ait été détruite par les Barbares au III^e siècle. On a constaté des traces d'anciens incendies autour de la Nêhe (Dompnier de Sauviac, p. 38).

5. Sur ces remparts, voyez: Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. V, Londres, 1861 (*non vidi*); de Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, 2^e édit., 1870, p. 630, 636, 637; Pottier, dans le *Bulletin monumental*, 1879, et dans le *Bulletin du Borda*, 1881; Dufourcet, Taillebois et Camiade, *L'Aquitaine*, t. I, p. 21 et s.; Lavielle, *Dax pittoresque*, 1898, p. 94 et s.

6. « Le plus sage, » dit avec raison M. Ledain, à propos des remparts de Saintes et des autres, « est de dire qu'ils ont été élevés dans la période qui va de 277 à 306. » *Congrès archéologique de Saintes* de 1894 (1896), p. 207 (*Notice sur l'enceinte romaine de Saintes*).

vrai qu'on ait trouvé dans le mortier d'une partie non réparée une médaille de Magnence en parfait état de conservation ¹.

Quelques personnes hésitent encore à attribuer à l'époque romaine les remparts de Dax, de Saintes et des autres villes des Trois Gaules. Lourds, barbares, laids, grossiers, pleins de débris de sculpture arrachés à des édifices antérieurs, faits à la fois de la destruction du passé et des peurs du présent, ils leur paraissent indignes de la majesté et de la paix du nom latin. Elles sont les victimes inconscientes du préjugé qui, depuis la Renaissance, nous fait regarder l'empire romain comme un « bloc » admirable, perpétuant pendant quatre siècles la monotonie pacifique d'une administration régulière. En réalité, dès le temps de Marc-Aurèle, le Moyen-Age s'annonce, avec les invasions, le brigandage, la prodigieuse décadence artistique et littéraire, les agitations militaires et rurales, le goût de l'isolement, le réveil des superstitions, l'inintelligence ou l'esprit simpliste des chefs et des gouvernés. L'époque de Dioclétien ressemble, parfois, autant à celle de Charlemagne qu'à celle de César.

Le mode de construction des remparts de Dax est celui de toutes les enceintes militaires gallo-romaines du III^e et du IV^e siècle : débris d'anciens monuments dans le soubassement, lignes de petit appareil très régulier alternant avec des cordons de briques ² dans les parties moyennes et supérieures. Quelques-uns des pans du mur aujourd'hui conservés (par exemple à gauche et en contre-bas du pont) sont tout à fait remarquables par la symétrie des dispositions ³. On

1. Je ne connais ce détail que par l'affirmation de Pottier (*Borda*, 1881, p. 145), homme de bonne foi, mais d'une grande imagination archéologique. Je n'ai pas pu consulter, sur cette découverte, Dufourcet et Taillebois, *Les Landes et les Landais*, p. 96. Il est curieux de remarquer que la série des monnaies romaines trouvées dans la couche gallo-romaine du cimetière suburbain de Saint-Vincent s'arrête également à Magnence (Dompnier, *Saint Vincent*, p. 89). — Il est vrai qu'on a trouvé dans ces mêmes remparts (Taillebois, *Borda*, 1881, p. 223 et pl. 6), une inscription :

VIC (Borne cylindrique
M·T au musée
CD ou CO du Borda. *Descripisi.*)

qui paraît bien de basse époque (Constantin? dit Taillebois) : mais ce pourrait bien être une borne milliaire d'un des empereurs gallo-romains du III^e siècle (cf. Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 243).

2. Le Musée du Borda possède une des rares briques estampillées trouvées dans les murailles des villes gallo-romaines. Elle porte (cf. Taillebois, *Inscriptions*, p. 23, etc.)

·A· M

« Sur certaines » de ces briques, dit Dompnier de Sauviac, p. 73, « on trouve ces deux lettres :

L. P.

gravées par un tâcheron. »

3. Voici, chez Dompnier de Sauviac, p. 72, la plus exacte description qu'on ait donnée des murs de Dax : « Les murs reposent sur une couche de galets de 1 mètre environ d'épaisseur, placés eux-mêmes, dans les endroits marécageux, sur une couche de 0^m30 de bois qu'on a retirés à l'état de putréfaction ou de lignite. Ces galets ont été reconnus pour du basalte du Pouy-d'Éaûze ou de Saint-Pandelon. — Au-dessus des galets,

dirait qu'il y a eu à Dax, pour bâtir les murailles de l'enceinte, moins de hâte que dans les autres cités gallo-romaines¹. On peut aussi remarquer que les matériaux provenant d'anciens édifices sont beaucoup



REPRODUCTION DU PLAN DE CLASSUN (1638).

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| A. Le Château. | D. Porte Notre-Dame. |
| I. « La grande église ». | E. Porte Saint-Pierre. |
| G. « Fontaine très chaude ». | F. Porte Saint-Vincent. |

plus rares ici qu'ailleurs, par exemple qu'à Saintes et à Bordeaux².

Comme ces remparts ont été conservés intacts jusqu'à notre temps, comme cette enceinte n'a jamais été, entre 350 et 1850, ni agrandie

sont placés des *libages*, énormes quartiers de pierre douce, venus de Montfort ou de Pouillon. — Le *petit appareil* se montre au-dessus, formant parement extérieur d'après la règle qui suit: 5 bandes de petits cubes et 3 rangs de briques au-dessus, pour les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e assises; 6 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 5^e; 7 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 6^e; 8 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 7^e; 9 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 8^e; 10 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 9^e... Nous pensons que cette combinaison allait jusqu'à 12 assises inclusivement; ce qui aurait donné à la hauteur primitive 12 mètres environ. Ces cubes sont en pierre de Bidache, en grand nombre, et en pierre tendre de Sainte-Marie...

« Le même appareil se prolonge le long des tours et des courtines avec la même régularité absolue. »

Les portes, soit celles par lesquelles on entrait, du dedans de la ville, dans les tours, soit celles qui donnaient accès à travers la muraille, étaient « surmontées d'une archivolte formée alternativement de pierres cunéiformes et de briques accolées deux par deux... Ornement d'architecture, destiné aussi à amoindrir le poids du mur en faisant fonction de décharge. »

1. Cette remarque et la suivante sembleraient confirmer l'hypothèse d'une construction plus tardive.

2. Ceux que j'ai vus, en petit nombre d'ailleurs, m'ont frappé par leur petitesse (cf. Taillebois, *Borda*, 1881, p. 226): ce ne sont jamais d'énormes pierres semblables à celles de Saintes ou de Bordeaux, mais des objets de petite dimension. Il faut, toutefois, rappeler que, « pendant les longues années que cette démolition a exigées, il ne s'est trouvé personne pour surveiller attentivement ces travaux. » (Taillebois, p. 227.)

ni remaniée, comme la ville s'est fort peu, pour ne pas dire pas, développée en dehors de sa ligne fortifiée, Dax était la cité de France, il y a cinquante ans¹, où l'on pouvait le mieux se rendre compte de ce qu'était une ville des temps de Constantin et de Julien. A la voir surgir, complètement isolée et fermée, du milieu des prairies de l'Adour, on avait l'impression exacte d'une cité du iv^e siècle. Elle était, sans aucun doute, un Aigues-Mortes gallo-romain. La démolition des remparts, presque achevée maintenant, a été un acte de vandalisme historique et de maladresse municipale, et je ne comprends pas encore pourquoi l'œuvre néfaste a trouvé, en France et à Paris, dans les milieux politiques et intellectuels, si peu d'adversaires. Quant à l'imprudence des gens de Dax, elle est sans égale: la vieille enceinte, habilement mise en lumière, eût pu un jour amener à la ville autant de visiteurs que ses eaux chaudes attirent de rhumatisants².

Mais, comme nous possédons une dizaine d'excellents plans anciens et de vues panoramiques³, nous pouvons retrouver sans peine les traits essentiels de la ville forte de Dax au iv^e siècle.

1^o *Orientation*. — Elle forme un carré allongé, dirigé exactement du nord au sud dans sa plus grande longueur. Comme elle est bâtie dans la plaine, obliquement au cours de l'Adour⁴, qu'aucun accident de terrain n'a pu faire préférer telle direction à telle autre, j'incline à croire que l'orientation de la ville a été déterminée par des motifs religieux, les vieux souvenirs du rite augural⁵.

2^o *Les dimensions*. — En longueur, 445 mètres à l'est, 410 à l'ouest;

1. Les premières démolitions datent de 1854. En 1858, Roach Smith fit une campagne pour arrêter l'œuvre de vandalisme: *reliq(uis) mur(orum) Aq(uarum) Tarbell(icarum) cons(ervatis)*, dit la médaille frappée à ce propos en son honneur.

2. Il y a, écrivait-on en 1568, « trois belles choses et singulières en cette ville »: la première est la cathédrale, la troisième est la Fontaine Chaude, « la seconde chose est la ceinture de la muraille, qui est aussi belle, forte et bien flanquée qu'autre qu'on trouve. » André de La Serre, cité dans *L'Aquitaine historique*, p. 38. De même, Munster et Belle-forest, *La Cosmographie*, t. I, 1575, p. 384; et, d'après lui, Duchesne, *Les Antiquités*, 1624, p. 813.

3. Quatre sont reproduits dans *L'Aquitaine historique*; d'autres sont cités *ibidem*, p. 19; et Congrès de 1888 (Blanchet), une autre vue, *L'Aquitaine*, t. II, p. 93 (Borda, 1894). — Il faut se servir aussi de l'excellent plan manuscrit de 1806, de l'*Atlas cadastral* de 1825, du *Plan d'alignement* de 1841: ces trois derniers, conservés à la mairie, m'ont été obligeamment communiqués par M. Denis, maire de Dax. Voir aussi le plan de Drouyn, chez de Caumont, *Abécédaire*, 2^e édit., p. 630. — Le plan de Pottier, 1874, est une reconstitution qui renferme quelques détails très conjecturaux; nous reproduisons ici le plan de Classun, exemplaire de 1638, aimablement prêté par M. Fr. Abbadie, président de la Société de Borda.

4. De la même manière, Bordeaux fut bâti obliquement à la Garonne, et à peu près exactement orienté. De même Dijon fut orienté, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, III, 19.

5. Que ces souvenirs n'eussent pas encore disparu en ce temps-là, lors de la construction des camps (et Dax était précisément un *castrum*), cela résulte de ce que dit Végèce (I, 23): *Porta quae appellatur praetoria, aut Orientem spectare debet, aut illum locum qui ad hostes respicit.*

en largeur, 330 mètres au nord, 280 au sud. Au total, un périmètre de 1,465 mètres¹, et une superficie de 12 à 13 hectares. Ce périmètre me paraît considérable étant donnée l'importance restreinte de Dax à l'époque romaine² : il paraît bien qu'au Moyen-Age il ne fut jamais complètement rempli. Je crois que, si les ingénieurs du IV^e siècle ont tenu à faire de Dax une grande place forte, c'est qu'elle fut la seule³ que l'on bâtit sur la grande route d'Espagne, entre Bordeaux et Bayonne. Elle était destinée à être le refuge de toute la population des Landes, et elle l'a été⁴.

3^o Les *tours* étaient au nombre de 46⁵, y compris les quatre tours d'angle⁶. L'écartement entre les tours, autrement dit la largeur des courtines, est extrêmement variable⁷. — Dax est une des villes fortes gallo-romaines où les tours sont le plus nombreuses par rapport à la longueur de l'enceinte⁸. Il faut sans doute expliquer ce fait par le désir de renforcer le plus possible la valeur de la place : aucune défense naturelle ne la protégeant, on multiplia les ouvrages militaires.

4^o La question des *portes* est une des plus intéressantes de celles que soulève l'étude de toutes ces places fortes en général et de Dax en particulier. Pour Dax, il y a quelque incertitude sur le nombre et l'emplacement des ouvertures. — Une porte, et peut-être deux existaient sur chacun des grands côtés, celui du couchant⁹ et celui du

1. Chiffres de Pottier. A Dax, comme à Bordeaux, les côtés les plus longs sont ceux qui sont perpendiculaires au fleuve, N.-S. à Dax, E.-O. à Bordeaux.

2. Périmètre inférieur, cela va sans dire, à celui de Bordeaux, Bourges, Sens, Poitiers, Saintes, mais supérieur à celui de Périgueux (499 toises, y compris l'amphithéâtre, 404 sans lui; Taillefer, II, p. 179), de Beauvais (1,270 mètres).

3. La Teste-de-Buch (*Boii* ou *Boiates*), sur une des routes de Dax à Bordeaux, a été chef-lieu de cité, mais n'a pas été fortifiée, ce qui explique la disparition de cette cité, englobée plus tard dans celle de Bordeaux.

4. Au Moyen-Age, Bordeaux, Dax, Bayonne sont les centres de défense de l'Angleterre. Sous Henri IV et Louis XIII, elles forment encore la ligne de protection contre l'Espagne. Si vivace a été, même en Aquitaine, l'œuvre fondée par Rome!

5. Chiffre donné par Pottier. S'il y a une erreur, elle doit être tout au plus de deux unités. Le plan de 1806 indique, plus ou moins nettement, 44 tours (de même le plan de Drouyn), et laisse voir, par des lacunes, la place de 3 autres. L'*Atlas cadastral* marque 43 tours. Il serait possible, du reste, que quelques-unes de ces tours aient été ajoutées après l'époque romaine.

6. « Les tours gardiennes » des portes « étaient entières, c'est-à-dire qu'elles saillaient au dedans comme au dehors, contrairement aux autres ». Dompnier de Sauviac, p. 74.

7. Sans parler des tours accolées. — J'ai compté, entre autres largeurs de courtines, 7 mètres (sans doute là où se trouvait une porte), 12, 16 ou 32 mètres.

8. Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 104) suppose 46 tours à Bordeaux, le même chiffre qu'à Dax pour un périmètre de 2,340 mètres; 24 tours à Périgueux? (Taillefer, II, p. 175); 33 tours, très certainement, à Dijon (Grégoire de Tours, III, 19). Je ne sais jusqu'à quel point les 26 tours de Saintes, dont parle Audiat (*Les Remparts de Saintes*, 1887, p. 5), étaient romaines, et s'il n'y en avait pas d'autres.

9. Au Moyen-Age, il y avait de ce côté la porte Saint-Vincent, sans doute romaine d'origine, et la porte Notre-Dame, par où entrait la route de Bordeaux.

levant¹ (route d'Aire ou de la Chalosse²). Une porte, sans aucun doute, se trouvait du côté sud³, par où sortait la grande route d'Espagne, celle des pèlerins et de Roncevaux⁴. Une enfin, peut-être, du côté nord et de l'Adour⁵. En aucune manière, je n'accepterai plus de six portes, et j'incline de plus en plus à croire au chiffre de trois ou de quatre⁶, pas davantage : le nombre des portes, dans les villes gallo-romaines, fut beaucoup plus restreint qu'on ne le dit d'ordinaire⁷. — Les portes de Dax ne paraissent pas avoir été alignées en face l'une de l'autre, sur les côtés opposés du rempart.

1. Porte Saint-Pierre, au Moyen-Age : je la crois très difficilement romaine. La porte primitive devait être la porte *Julia* (le nom, jusqu'à nouvel ordre, me paraît plutôt de la Renaissance que de l'empire romain), que bien des habitants de Dax ont connue, d'ailleurs murée de temps immémorial. Elle se trouvait à la hauteur de la rue du Palais (ou de la Liberté ou Bourbon), entre deux tours très rapprochées. — Le dessin qu'on en a donné (*L'Aquitaine historique*, p. 37) semble indiquer une porte ancienne, contemporaine de la construction de la muraille : ce n'était pas une belle chose, d'ailleurs. — Voir, sur ce côté, *Rôles gascons*, t. II, n° 1326; cf. n° 1373.

2. Route marquée, au dehors de la porte *Julia*, par l'ancien chemin vicinal d'Yzosse. Le lieu-dit *Estrade*, que le cadastre indique entre Dax et Yzosse, est-il ancien ?

3. C'est la porte (je ne la crois pas ancienne dans tous ses détails architecturaux) citée et dessinée par Drouyn (*Abécédaire de de Caumont*, p. 97), par M. G. Camiade dans *L'Aquitaine historique*, p. 37, et chez Lavielle, *Dax pittoresque*, p. 97.

4. La grande route romaine suivait, au sortir de Dax, la route actuelle de Saint-Pandelon, par le quartier de la Torte et Peyrelongue (nom ancien, je crois, souvenir d'un menhir gaulois ou d'un tombeau romain, détruit au xvi^e siècle; Dompnier de Sauviac, p. 19).

5. A l'angle nord-ouest de la ville, en face de l'ancien pont, à l'endroit où ont été bâtis les Bains Salins, on a cru trouver une porte romaine lors de la démolition des remparts, comme l'indique l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre fixée sur le côté de ces Bains qui regarde l'Adour :

CE BLOC DE MARBRE
FORMAIT ICI UNE DES ASSISES DE LA PORTE
DE LA CITÉ GALLO-ROMAINE
AQUE TARBELLICE

Cette porte est très nettement indiquée, entre deux tours très rapprochées l'une de l'autre, dans le plan de Drouyn (*Abécédaire de de Caumont*, p. 630). — Dompnier de Sauviac n'en parle pas.

6. Le Moyen-Age n'en conserva que trois; voyez *L'Aquitaine historique*, p. 39, et pl. III, IV et V.

7. A Bordeaux, M. Drouyn supposait 14 portes (p. 6), et j'ai longtemps partagé son avis. J'hésite maintenant à accepter plus de 4 à 6 portes : du côté de la rivière, la *Porta Navigera*, certaine; la porte de *Palis*, douteuse; du côté sud, une ou deux portes, la porte Basse et la *porta Vicaria* (Brutails, *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 128); à l'est, je ne vois guère de possible que la porte Dijaux; enfin, au nord, les textes du *Cartulaire de Saint-Seurin* ne parlent que de la porte *Medulca* (p. 79). — A Bourges, on n'attribue d'ordinaire que trois portes à l'enceinte romaine. — Dijon n'avait que quatre portes, *a quattuor plagis mundi* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 19). — A Beauvais, « on assure qu'on ne pénétrait primitivement que par deux entrées » (Barraud, *Bull. monum.*, t. XXVII, 1861, p. 60). — A Périgueux, une « porte principale » par côté, plus des poternes (Taillefer, II, p. 181). — A Saintes, M. Gigon n'a relevé qu'une porte certainement romaine : tout au plus peut-il en supposer deux autres. — A Agen, dans le seul travail détaillé et bien fait qui existe sur l'enceinte romaine (*Les Enceintes successives d'Agen*, Agen, 1894, p. 26), M. Lauzun constate huit portes : il m'a semblé qu'un certain nombre sont postérieures à la construction primitive.

5° Les *rues*, à l'intérieur de la ville, sont perpendiculaires et parallèles : deux, de l'ouest à l'est, et, de ces deux, la plus septentrionale longeant les Thermes ; cinq, du nord au sud. On peut, aujourd'hui encore, reconnaître ces anciennes rues dans les voies actuelles de la vieille ville¹.

6° Les deux *monuments* essentiels de la ville de Dax, au Moyen-Age, étaient la cathédrale et le château. Je les crois tous deux d'origine romaine². Or, ils se trouvent à deux angles opposés de la ville, l'église au sud-ouest, le château au nord-ouest. Pareille disposition se retrouve dans l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux et d'ailleurs³.

7° Au centre de la ligne fortifiée du nord (la plus voisine de l'Adour), se trouvaient la « *source sainte* » ou la Fontaine Chaude, son ruisseau et ses thermes : le ruisseau débouchait dans l'Adour du milieu même des remparts. C'est très exactement la même place qu'occupait, dans le Bordeaux gallo-romain, le ruisseau et la fontaine de la Devèze, elle aussi source sacrée⁴.

8° Un *pont* menait de Dax à la route romaine de la rive droite de l'Adour⁵. Mais ce pont ne conduisait point droit au centre de la ville. Il débouchait à l'angle nord-ouest, comme faisant suite au front occidental des remparts. Si une porte lui faisait face, ce qui n'est point certain⁶, elle était percée tout à fait à l'extrémité de la ligne septentrionale de l'enceinte. Ce n'est certes pas par hasard qu'une disposition de ce genre a été adoptée, d'autant plus qu'elle apparaît dans d'autres cités riveraines de cours d'eau⁷. Les ingénieurs qui l'ont adoptée ont voulu faciliter la résistance de la ville contre un ennemi qui serait

1. De ces rues, la seule dont le nom est peut-être d'origine ancienne, est la *via Major* (*L'Aquitaine historique*, p. 84), aujourd'hui rue Large.

2. Tout en rappelant que les plus anciennes constructions du château sont postérieures au x^e siècle (Dufourcet, *L'Aquitaine historique*, p. 45).

3. M. Ledain, *Congrès de Saintes*, 1894, p. 198, a très bien rappelé l'existence, soit à l'angle soit sur le point le plus élevé des enceintes romaines, de « petits forts additionnels » ; qui deviendront, au Moyen-Age, les châteaux des villes. « A Bordeaux, c'est le château de l'Ombrière ; à Toulouse, c'est le château Narbonnais [Toulouse ne peut peut-être pas être rangée dans cette catégorie de places fortes] ; à Poitiers, c'est le palais ; à Angers, c'est l'évêché ; à Senlis, c'est le château royal. » Plus j'étudie ces remparts de 300, plus je vois en eux l'origine de nos villes modernes, et de leur sol et de leur existence.

4. Ausone, *Ordo nobilium urbium*, vers 145 :

Per mediamque urbis fontani fluminis alveum.

5. On croit, d'ordinaire, que le pont romain n'était autre que l'ancien pont du Moyen-Age, emporté dans la célèbre inondation de 1770. Cela n'est point certain. M. Camiade croit qu'il était plus en amont, vers l'est, de quelques mètres, et qu'il en existe encore quelques fondations.

6. Cf. p. 219, note 5.

7. Par exemple à Meaux, où le pont de la Marne allait aboutir à l'angle des remparts, tout près mais en dehors du front parallèle à la rivière : aucune porte ne se trouvait sur ce côté, et, après avoir traversé la Marne, on longeait la ligne de l'enceinte perpendiculaire à la rive pour retrouver une des portes latérales. (Communication de M. Gassies, qui confirme le plan de Meaux donné par de Caumont dans son *Abécédaire*, 2^e édit.)

maître du pont, en faisant aboutir ce dernier, non pas normalement au centre de la muraille, mais à un coin et à une tour d'angle, c'est-à-dire à un des points de l'enceinte les plus fortifiés et les plus faciles à défendre.

En dehors des remparts, il se forma, dans les temps chrétiens et barbares, sur l'emplacement de l'ancienne nécropole païenne, un cimetière sacré, *suburbium* funéraire et saint¹, comme celui de Saint-Seurin près Bordeaux, comme ceux des abords de toutes les villes fortes gallo-romaines: c'est l'endroit que domine aujourd'hui Saint-Vincent-de-Saintes². Mais le faubourg des morts n'eut jamais à Dax qu'une importance restreinte: cela pour deux motifs. Il lui manqua un saint illustre dans la chrétienté. Puis la ville de Dax contenait assez de place libre pour se dispenser d'enterrer les morts en dehors des remparts³.

C'est pour ce dernier motif que l'enceinte gallo-romaine subsista et ne devint jamais inutile. Les ingénieurs du iv^e siècle lui avaient donné une étendue telle qu'elle suffit, jusqu'au xviii^e siècle, à tous les accroissements de la population dacquoise. Dax n'a pas eu besoin de se construire, du xii^e au xiv^e siècle, de nouvelles enceintes, comme Agen ou Bordeaux. Et, lorsque la carte de l'État-Major, en 1856, dessinait Dax comme une place forte, c'était le tracé des murs romains qu'elle marquait encore⁴.

Aujourd'hui, il ne reste des remparts de Dax que quelques fragments engagés dans des constructions privées, et les courtines du nord-est, qui portent, en terrasse, une promenade publique. Ces derniers vestiges sont encore menacés. Des déblais sont apportés ou jetés chaque jour au pied des murailles⁵. Le sol s'exhausse autour d'elles. Au lieu d'être le vestige, pieusement conservé, d'un passé vieux de dix-sept siècles, on dirait qu'elles servent de pierres d'attente à des travaux de nivellement. Ce qui subsiste de ces ruines, qui furent autrefois un des titres de gloire de Dax, ne tardera pas à périr à son tour, si on ne jette pas le cri d'alarme.

CAMILLE JULLIAN.

1. Par-dessus les débris romains, Aug. Dompnier (*Saint Vincent de Sentes*, p. 52) a très bien constaté un étage de sarcophages du Moyen-Age.

2. Sur ce saint, voyez la discussion très approfondie de M. Degert, dans son excellente *Histoire des évêques de Dax* (en cours de publication, Borda, 1899, p. 97 et s., p. 141 et s.; cf. *Revue de Gascogne*, 1899, p. 321 et s., p. 401 et s.). Le mot de *Saintes*, *Sentes* ou *Xentes* vient, comme le dit très bien M. Degert, de *collis* ou *podium* de *Sanctis*.

3. Voyez, *contra*, Dompnier, *Saint Vincent*, p. 53.

4. La carte du *Dépôt des Fortifications* (feuille X, S.-E.) chose incroyable! fait encore de Dax une place forte. Même en 1871, où la carte fut commencée, les murs gallo-romains étaient fortement ébréchés.

5. Mêmes plaintes dans *L'Aquitaine historique*, p. 22.

LES RÔLES GASCONS¹

C'est une publication de pur Moyen-Age que celle des *Rôles gascons* que nous recevons à l'instant et dont nous admirons l'exactitude, la netteté, la sobriété, toutes qualités habituelles à l'éditeur, M. Ch. Bémont. Nous avons cependant le devoir de la signaler même à ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales. Ils y trouveront la mention de routes de Saint-Jacques qui ne sont autres que des routes romaines. Ce sont ces Rôles qui nous fournissent le nom antique d'un très grand nombre de lieux-dits de l'Aquitaine, et qui nous font, seuls, connaître la plus vieille appellation de la source chaude de Dax². A ceux qui prétendent que les étangs de Gascogne étaient, au Moyen-Age, des baies ouvertes, nous recommandons les textes relatifs à l'étang de Mimizan : *In stagno nostro Mimisan... inter dictum stagnum et mare* (1281, t. II, p. 137.). Enfin, ce recueil est de première utilité pour qui voudra reconstituer la géographie forestière du Sud-Ouest, ce qui doit être la base de toute étude topographique sur le passé de notre pays³. Un relevé cartographique des baillies anglaises⁴ de Gascogne apporterait aussi, je crois, quelque lumière à la géographie primitive des peuples aquitains. Bien des théories sur l'Antiquité s'écrouleront si l'on veut consulter, avec soin et sans parti pris, ces textes du Moyen-Age.

C. J.

1. Transcrits et annotés par M. Charles Bémont, t. II, 1273-1290. Paris, Imprimerie nationale, 1900, in-4° de IV-563 p.

2. Une autre source chaude est *fons vocatus de Berneto* (n° 776, p. 218).

3. P. 106, n° 397 : *Custodiam foreste nostre de BACONNAYS* (au Bouscat?). *In foresta de BACONENS, ejusdem Sanctoniensis diocesis*. Rapprochez ces noms de forêts de celui de la forêt BACENIS dans César (*De Bello gallico*, VI, 10, 5). Voilà donc encore un nom qui appartient à la langue des plus anciens habitants de la Gaule.

4. Voyez, par exemple, l'importance administrative de Sos (*Sotiates*?) et de son pays.

